



LES INSCRIPTIONS :



- **PAR COURRIER** avec le paiement par chèque à la **SOMAREP – VG de Pantin – 3, rue de Bassano 75116 – PARIS ;**
- **SUR NOTRE SITE INTERNET : www.mandon.fr** avec le paiement CB.

VIDE GRENIER à PANTIN (93)

PLACE DE L'ÉGLISE LE DIMANCHE 17 MAI 2020 de 8h à 18h

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CP.....Ville.....

TÉLÉPHONE E-mail@.....

N° CNI (ou passeport ou titre de séjour).....Date de délivrance.....

par.....

Liste sommaire des objets à vendre.....

.....

MERCI D'ENTOURER LE MÉTRAGE DEMANDÉ: 2m 4m 6m 8m 10m 12m

Tarifs pour les pantinois les 2 mètres linéaires : 16€ (découvert) et 20€ (couvert)

Tarifs pour les autres les 2 mètres linéaires : 20€ (découvert) et 24€ (couvert)

Montant à régler :

Liste des documents à fournir avec ce dossier d'inscription:

- Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité de l'exposant

- **Justificatif de domicile datant moins de 3 mois pour les habitants de la ville de Pantin**

- une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

- **Chèque pour le paiement de votre emplacement (à l'ordre de la SOMAREP)**

Madame, Monsieur, merci de signer cette attestation

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7/01/2009)

Date..... Signature.....

Ne pas jeter sur la voie publique

LA VENTE D'ARTICLES NEUFS EST INTERDITE

REGLEMENT VIDE GRENIER DE LA VILLE DE PANTIN (93)

Paris, le 4 février 2020

Mesdames et Messieurs les Exposants,

Vous réservez un emplacement pour le **vide grenier de la Ville de Pantin** à l'emplacement du marché de l'Eglise **le dimanche 17 mai 2020.**

Nous vous rappelons que vous devez arriver **entre 6h00 et 7h30 du matin**. Après 7h30 votre place pourra être attribuée à quelqu'un d'autre sans remboursement possible.

La fin des ventes est à 18h00 et vous devez avoir libéré et nettoyé votre emplacement à 19h00.

Votre participation à ce vide grenier vous engage à vendre **exclusivement des objets personnels et usagers**. **Les produits neufs**, l'alimentation ainsi que les boissons et les chaussures usagées sont interdits à la vente.

Tout manquement à cette prescription entrainera l'exclusion de la manifestation sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, ni remboursement.

Les emplacements réservés au préalable sont délimités par un marquage au sol.

En aucun cas, votre stand ne devra dépasser dans les allées. En cas de dépassement, l'exposant devra immédiatement modifier son étalage en conséquence.

Les emplacements doivent être rendus propres ; et vous devrez obligatoirement évacuer vos déchets et vos invendus.

L'exposant devra respecter la nature et le site ; en cas de dommage, la facture lui sera envoyée directement étant entendu que chaque exposant est responsable civilement vis-à-vis des dommages causés.

Nous vous rappelons que **le déballage au sol est strictement interdit**.

Aucun véhicule ne sera admis sur le périmètre du vide grenier entre 8 heures et 18 heures.

Les véhicules devront être stationnés obligatoirement aux emplacements autorisés par le code de la route **hors du périmètre du vide grenier**.

La société SOMAREP et la Ville de Pantin déclinent toute responsabilité quant aux vols, dommages ou accidents notamment sur les parkings. Le paiement du droit de place n'implique pas l'obligation à l'organisateur et à la Ville de Pantin d'une surveillance spéciale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les exposants, nos salutations distinguées.

L'Equipe organisatrice

Ne pas jeter sur la voie publique

LA VENTE D'ARTICLES NEUFS EST INTERDITE